

Registre in-folio de 281 feuillets : papier vergé ; filigrane : une grappe de raisin accostée des initiales A. R. ; reliure en peau chamoisée verte.

1592-1594. — Fol. 2. « *Auxilium meum a Domino*. Regestre journalier ouquel sont contenues les assistances, délibérations, résolutions et conclusions de messeigneurs les illustres et très honorés les gouverneurs de la cité impériale de Besançon en l'hostel consistorial et conseil d'icelle, fidelment registrées par Didier Galiot, leur citoyen, très humble serviteur et secrétaire. Galiot. » — Fol. 3. Lettres de l'Empereur Rodolphe II, datées de Prague le 12 mai, au sujet des élections, communiquées par les commissaires impériaux « Rudolph, comte d'Helfenstein, baron de Gundolfingen, Theodoric ab Horben de Ringenberg, conseillers de Sa Majesté, et Toussain Lulier, docteur ès droitz ». Fol. 4. Lettres du Roi d'Espagne, datées de Madrid, le 24 mars, et du comte de Mansfeld, gouverneur des Pays-Bas, présentées par le juge de Marenches, de la part du comte de Champlitte. - Fol. 5. Procuracy générale des habitants. — Fol. 7. Election des vingt-huit : « *Saint-Quentin* : Pierre Orchamps, François de La Tour, Richard Bourcet, Jehan Jodymel. — *Saint-Pierre* : Jehan Malarmey, Symon Marquis, Anthoine Mareschal, François Saulget. — *Champmars* : M^{te} Ayme Morel, Estienne Noizot, Pierre Bague, Jehan Clerc, dit Daniel. — *Le Bourg* : Jehan Yteret, Loys Gonnoz, Thiebaut Clerc, Regnaud Poire. - *Battan* : M^{te} Remy Habitey, Jaques Coulon dit Nauldin, Guillaume Roillot, M^{te} Claude Philippe. — *Charmon* : M^{te} François Coulon, Jehan Maublan, Pierre Tornier, Jehan Thiebault. — *Arenne* : Estienne Paris, Nicolas Belin, Estienne Burgille dit Mygnot, Philippe Noizot. » (24 juin). — Fol. 7 v°. Désignation de Regnaud Huchier, dans la bannière d'Arènes, en remplacement de Philippe Noizot, dont le frère a été élu dans la bannière de Chamars. — Election de Rémy Habitey, comme président des vingt-huit. — Fol. 8. Requête des commissaires impériaux pour que l'on n'accepte dans le gouvernement aucun de ceux qui auraient été compris dans l'information jadis faite par M. de Montfort. — Annulation de l'élection de Jodymel, chargé de la recette du sel et des subsides de la cité. — Fol. 8 v°. Suspension de l'élection de Regnaud Poire, jadis compris dans les informations pour le fait de religion ; l'élection de Claude Philippe est de même suspendue (25 juin). — Fol. 9. Adjonction de deux articles aux articles de la Saint-Jean : désormais les vingt-huit seront appelés à la prestation du serment par le capitaine ou son lieutenant ; aucun nouveau citoyen ne pourra dorénavant être admis, avant que les vingt-huit n'aient fixé le prix de sa réception (26 juin). — Fol. 9 v°. Election des gouverneurs : « *Saint-Quentin* : François Perrenot, comte de Cantecroy ; M^e Jehan Montrivel, docteur ès droitz. — *Saint-Pierre* : Jehan Malarmey, escuyer, s^r de Loray ; M^e Pierre Bichet, docteur ès droitz. — *Champmars* : M^e Anthoine Mareschal, M^e Anthoine Dorival, docteurs ès droitz. — *Le Bourg* : M^e Thomas Pétremand, docteur ès droitz, Luc de Valimbert. — *Battan* : Humbert Lulier, s^r de Preigney, M^{te} Desirey Guybourg. - *Charmon* : M^e Pierre Tornand, docteur ès droitz, M^{te} Jehan Broquard. — *Arenne* : M^{te} Jaques Jaquelin, Pierre Millottet. » — Fol. 10. Acceptation par les gouverneurs de l'article du serment relatif à la présence des vingt-huit lors de la prestation du serment du capitaine et de son lieutenant ; réserves par eux faites sur l'article touchant les nouveaux citoyens (27 juin). — Fol. 10 v°. Invitation faite aux gouverneurs par les commissaires impériaux de surseoir au sujet de l'édit concernant les gentilshommes qui se prétendent exempts des subsides, jusqu'à décision de l'Empereur. Ils demandent également de ne pas admettre dans la cité des étrangers sans attestations suffisantes. — Réponse des gouverneurs: ils instruiront plus amplement l'Empereur sur l'affaire des subsides, et en attendant, ils agiront « civilement » dans l'exécution de l'édit. Ils feront droit aux autres requêtes des commissaires (28 juin). — Fol. 11 v°. Lettres du comte de Mansfeld en réponse à celles que la cité lui avait adressées, pour apaiser le différend survenu entre le Parlement et la cité dans l'affaire des subsides : il estime qu'il n'y a là qu'un malentendu (30 juin). — Fol. 13. Institution par M. de Champlitte de M. de Belvoir, comme lieutenant du capitaine dans la cité. — Fol. 13 v°. Prestation de serment par M. de Belvoir. — Protestations contre le maintien de la garnison, qui ne devrait être conservée que sur réquisition de la cité (1^{er} juillet). — Fol. 16. Objection présentée par la cité relativement au mot du guet : il semble difficile de le recevoir de M. de Raucourt, sous-lieutenant de la garnison, qui n'a prêté aucun serment. Lettre « aigre » du comte de Champlitte à ce sujet. Audience accordée au s^r de Belvoir: il fait remarquer que l'on n'a pas soulevé cette difficulté du temps de ses prédécesseurs et se plaint qu'on semble se défier de lui (7 juillet). — Fol. 16 v°. Fixation du prix du blé des greniers de la cité à 16 gros l'émine, au lieu de 18 gros. — Réunion des vingt-huit : ils décident d'attendre la venue du comte de Champlitte pour prendre une décision au sujet du mot du guet (8 juillet). — Fol. 18. Admission d'Antoine Lestornel comme maître potier d'étain (14 juillet). — Fol. 19. Autorisation donnée à Jean Belin, prêtre, de prendre possession de la préceptorerie de l'hôpital Saint-Antoine, dont il a été pourvu canoniquement (16 juillet). — Fol. 20. Achat par des marchands d'une boutique sur le pont, au prix de sept cents francs (18 juillet). — Fol. 21. Texte en latin de doléances adressées par la cité à l'Empereur : maintien de la garnison espagnole ; empiétements du

Parlement ; suppression de la juridiction ecclésiastique ; affaire des subsides imposés aux gentilshommes (20 juillet). — Fol. 24 v°. Avis du retour en Allemagne des « reîtres du Béarnais » ; ils doivent passer par ce pays (22 juillet). — Fol. 25. Procès du comte de Cantecroix contre M^{me} de Thoraise soumis au jugement des gouverneurs (24 juillet). — Fol. 26. Plaintes contre la façon dont le maître du Saint-Esprit traite les pauvres de l'hôpital. On les fera visiter à l'heure des repas par les quatre de chaque bannière, à tour de rôle (28 juillet). — Fol. 28. Fixation du prix du blé des greniers de la cité à 18 gros l'émine (4 août). — Fol. 29 v°. Réception de Claude Blondel, de Poligny, comme citoyen, moyennant paiement de 11 écus et don d'un pistolet de Genève (8 août). — Fol. 30. Rente de 49 francs constituée aux pauvres de l'hôpital Saint-Jacques sur la succession d' « Adam Boyste ». — Fol. 30 v°. Avis d'une surprise qui se préparerait contre la cité lors de la prochaine foire : des gens venus à la précédente foire, déguisés en marchands, auraient dit qu'ils se flattaient de passer par les grilles. Mesures de garde (14 août). — Fol. 32. Fixation du prix du blé des greniers à 20 gros l'émine (21 août). — Fol. 33 v°. Passage par la cité du cardinal archevêque de Sens : un présent de vin lui sera fait (26 août). — Fol. 34. Permission donnée à Claude Blondel de Poligny, de travailler dans la cité, « en son chef, de l'art d'architecture et charpenterie ». — Fol. 34 v°. Arrivée du comte de Champlitte qui vient saluer le cardinal de Sens à son passage (27 août). — Fol. 35. Présentation des lettres d'anoblissement des Malarmey (28 août). — Fol. 35. Refus fait à .M. de Cantecroix de gens pour accompagner le cardinal de Sens à travers le comté de Bourgogne, sans passe-port du gouverneur, au-delà des limites du territoire, » pour plusieurs considérations, mesme pour ce que

Una dies Fabios ad bellum miserat omnes.

Ad bellum missos abstulit una dies ».

Fol. 36. Ordre à tous étrangers, tant hommes que femmes, non sujets du Roi catholique ou de l'Empereur, résidant dans la cité, de la quitter dans un délai de dix jours : ils pourront aller et venir pour trafiquer. Cette mesure est prise pour détruire l'effet causé par de « faulx et sinistres rapports » adressés au Roi Catholique par des envieux et des ennemis de la cité. On écrira au Roi à ce sujet (1^{er} septembre). — Fol. 36 v°. Fixation du prix du blé des greniers à 22 gros l'émine (2 septembre). — Fol. 38 v°. Envoi du gouverneur d'Orival à Villersexel pour saluer le marquis de Varambon qui s'y trouve et le remercier au nom de la cité (10 septembre). — Fol. 40 v°. Transcription des lettres adressées par MM. de Champagny et de Broissia aux gouverneurs les 20 et 21 août 1592. Ils les engagent à renvoyer les étrangers, « en ceste saison où l'on ne scait à qui se fyer, se falsifians toutes choses et soub l'ombrage de la religion et de choses bonnes et saintes s'en pratiquans de très pernicieuses et mauvaises », afin de détruire les calomnies répandues contre la cité. — Fol. 41 v°. Réponse des gouverneurs à M. de Champagny, « gentilhomme de la bouche du Roy, chef des finances » et à M. de Broissia « maître aux requestes et conseiller du privé conseil de Sa Majesté en ses Pays-Bas ». — Fol. 42 v°. Lettre au comte de Mansfeld. — Fol. 43. Lettre au Roi Catholique. Dans ces lettres, les gouverneurs protestent de leur attachement à la foi catholique, exposent que l'imposition des subsides n'a porté que sur les citoyens possédant maisons dans la cité, déclarent que, pour ce qui est des étrangers, ils n'ont reçu que quelques marchands, au nombre de dix au plus, avec leurs familles, dont la plupart sont italiens, genevois ou français catholiques ; tous avaient des attestations des magistrats catholiques de leurs pays ou de leurs évêques. Ils viennent cependant de les inviter à quitter la cité. Jamais ils n'ont voulu admettre de réfugiés, à la suite des derniers troubles de France. — Fol. 44. Lettre à M. Damans « président du conseil des pays d'embas et de Bourgoigne lez Sa Majesté » (19 septembre). — Fol. 46. Fixation du prix du blé des greniers à deux francs l'émine (28 septembre). — Fol. 47. Versement par Antoine Le Maire de 281 fr., 7 gros, 4 deniers, provenant de la vente de 44 missels (30 septembre). — Fol. 48. Fixation du ban des vendanges aux 12 octobre et jours suivants (5 octobre). — Fol. 49 v°. Admission de Jean Lestornel, fils de feu Etienne Lestornel, comme maître potier d'étain (9 octobre). — Fol. 53. Arrivée de l'archevêque de Lyon, primat de France, logé au Porte-Enseigne : présent de vin (27 octobre). — Fol. 56. Edit établissant une gabelle sur toutes les marchandises vendues par des marchands étrangers dans la cité. Ces marchands paieront un pour cent sur tout ce qu'ils vendront. Un droit de péage sera payé pour toutes les marchandises qui entreront dans la cité sans être déballées ou mises en vente : pour une caisse de drap de soie 10 sols, pour la balle de drap 2 sols, etc. Chaque billet et acquit sera payé un carolus. Désignation de trois officiers pour la perception de cette gabelle : Louis de Valimbert, Louis Chassignet et Jacques Berthier (4 novembre). — Fol. 59. Taxe des vins, les hauts coteaux à 50 florins, les moyens et les bas à 49 florins le muid (11 novembre). — Fol. 60. Tremblement de terre ressenti dans la cité, la veille, vers 10 heures du soir (13 novembre). — Fol. 61 v°. Défense aux portiers de laisser entrer aucun soldat étranger dans la cité sans passeport ou « bonne

connaissance de citoyens » (18 novembre). — Fol. 62 v°. Fixation du prix du blé des greniers à 25 gros l'émine (23 novembre). — Maîtrise des monnaies accordée, après montes publiques, à m^{re} Pierre d'Argent le vieux, moyennant qu'il fera battre par an 12.000 marcs de monnaie blanche, par moitié en pièces de deux blancs et petits blancs, avec une certaine quantité de niquets et de demi-niquets (24 novembre). — Fol. 64. Traité pour la maîtrise des monnaies, concédée pour six ans à Pierre d'Argent, fixant la quantité d'argent à battre ; pour le droit du général, il paiera, chaque année au 1^{er} mai, à chacun des gouverneurs et au secrétaire une pièce d'argent fin pesant deux onces, dont le coin sera fourni aux frais de la cité (26 novembre). — Fol. 66 v°. Fixation du prix du blé des greniers à 27 gros l'émine (28 novembre). — Fol. 68. Admission de Claude Philippe parmi les vingt-huit (5 décembre). — Fol. 68 v°. Fixation du prix du blé des greniers à 29 gros l'émine. — Lettre du duc de Savoie accréditant le s^f de Monfort, gentilhomme de sa bouche, auprès des gouverneurs. Celui-ci demande, au nom du duc son maître, qu'on ne donne asile dans la cité à aucun des ennemis du duc, béarnais ou genevois, et qu'on lui signale toutes les menées qui pourraient se préparer contre lui. — Fol. 69 v°. Réponse des gouverneurs : ils n'ont jamais favorisé le commerce des Genevois en poudre, plomb et autres denrées, ni entendu parler d'aucune machination contre le duc, auprès duquel ils protestent de leur amitié (7 décembre). — Fol. 70 v°. Arrivée de M. de Champagny dans la cité (9 décembre). — Fol. 72. Ouverture de la boîte contenant les deniers perçus pour la gabelle des marchandises étrangères : on y a trouvé 361 francs, 8 gros. On prélève 6 écus pour M. de Valimbert, chargé de la surintendance de la perception de cette gabelle ; MM. Chassignet et Berthier recevront chacun 60 francs par an. Gages de 12 et 8 francs par an accordés aux portiers (16 décembre). — Fol. 74 v°. Remerciements de M. de Champagny ; il proteste de son affection pour la cité (30 décembre). — Fol. 75 v°. Amodiations de la cité (1^{er} janvier 1593). — Fol. 77 v°. Lettres au Parlement de Dole au sujet de l'affaire des limites (4 janvier). — Fol. 78 v°. Banvin de l'archevêque : il n'en use pas cette année (5 janvier). — Fol. 79 v°. Serment prêté par Etienne Montrivel, docteur ès droits, substitut du juge de la mairie (8 janvier). — Fol. 80 v°. Fixation du prix du blé des greniers à 28 gros l'émine (12 janvier). — Fol. 81 v°. « S'estans recogneuz plusieurs erreurs, mensonges, choses apocryphes, non véritables et aultres semblables contre les auctoritez, droittures impériales, libertez, privilèges, antiquité et franchises de ceste cité en plusieurs endroitz d'ung livre neuvelement mis en lumière, imprimé à Dole, intitulé : Les Mémoires historiques de la République Sequanoise et des princes de la Franche-Comté de Bourgoigne, par M. Loys Gollut, advocat au Parlement à Dole, pour n'estre telz attemptatz dissimulez », ordre au syndic d'informer contre les libraires vendant publiquement ce livre dans la cité. — Préparation d'un édit contre les brigues de la Saint-Jean (15 janvier). — Fol. 82. Legs fait par testament à la cité par Claude Mirebel, en son vivant docteur ès droits et co-gouverneur de « ses deux corps de droit civil et ecclésiastique, lectures, répétitions et traitez sur iceux » pour en faire une bibliothèque de droit dans un corps de logis de l'Hôtel de ville. Suit le catalogue des 63 volumes de cette bibliothèque. Ces livres ont été remis à la cité par Jeannette Bichet, femme de Thomas de Valimbert, nièce et filleule du testateur et transportés à l'Hôtel de ville (16 janvier). — Fol. 85 v°. Sentence prononcée dans la cause du syndic contre Claude et Nicolas Demongesse, libraires, au sujet des Mémoires historiques de Gollut. Défense à tous libraires de vendre ou distribuer ce volume, à peine de confiscation et d'amende (28 janvier). — Fol. 88 v°. Fixation du prix de la gabelle des hôteliers, selon l'importance de leur hôtel, désormais bien connue : « Bonaventure Barbisier, soub l'enseigne de Saint-Paul, 8 fr., Jaques Fluchard soub l'enseigne de Saint-Leonard, 4 francs, etc. ». La gabelle la plus élevée est celle de « Guyette Nicolin, soub l'enseigne de la Corne du Cerf. 30 fr. », à Battant. La gabelle est fixée pour 49 hôteliers et cabaretiers, dont 2 à Saint-Ferjeux et 1 à Velotte (5 février). — Fol. 90 v°. Amodiation de la rivière de Velotte à des pêcheurs, au prix de 40 francs par an (8 février). — Fol. 96. Prêt de 441 francs, 9 gros, des deniers de la cité, à Jean Belin, commandeur de Saint-Antoine, sous la caution de son frère Nicolas Belin, apothicaire (27 février). — Fol. 100. Fixation du prix du blé des greniers de la cité à 30 gros l'émine (18 mars). — Fol. 102 v°. Lettres du Roi d'Espagne, datées du Prado le 24 février 1593, adressées aux gouverneurs et notables de Besançon, pour leur manifester son contentement de leur zèle pour la « garde et assurance de la cité de Besançon en la diversité du temps présent ». — Fol. 103. Accord conclu avec François de La Tour Saint-Quentin, écuyer ; la cité reconnaît « sa directe seigneuriale » sur les « meix et maison, court, establerie et jardin », situés derrière la chapelle Saint-Quentin (29 mars). — Fol. 104. Fixation du prix du blé des greniers à 28 gros l'émine (31 mars). — Fol. 106. Serment prêté par Jérôme Lisola, institué par l'archevêque greffier des justices de vicomte et mairie de la cité (9 avril). — Fol. 107. Fixation du prix du blé des greniers de la cité à 27 gros l'émine (14 avril). — Fol. 107 v°. Lettres du roi d'Espagne datées de Madrid, le 25 mars 1593, transmises par le comte de Cantecroix, exprimant à nouveau sa satisfaction à la cité (20 avril). — Fol. 109 v°. Lettres de l'Empereur Rodolphe II en faveur de Regnaud Poyre, boucher, élu parmi les 28, qui, à l'âge de 19 ou 20 ans, s'était trouvé en compagnie des hérétiques à un prêche, si l'archevêque veut bien l'absoudre. — Fol.

110. Requête adressée par Regnaud Poyre à l'archevêque Ferdinand de Rye. — Attestation donnée par le pénitencier de l'archevêque, reclus à la chapelle de Saint Michel, sur le mont Saint Etienne, qu'il a absous Regnaud Poyre. Celui-ci est admis à siéger parmi les vingt-huit (24 avril). — Fol. 114. Réception de Claude Daguin, orfèvre, comme essayeur de la monnaie (8 mai). — Fol. 115. Rente constituée à la cité par Pierre d'Argent le vieil, et ses fils Pierre d'Argent le jeune et Charles d'Argent (13 mai). — Fol. 120 v°. Fixation du prix du blé des greniers de la cité à 26 gros l'émine (5 juin). — Fol. 121. Enquête faite par le syndic au sujet de brigues en vue des élections (11 juin). — Fol. 122 v°. Démission de ses fonctions d'avocat de la cité donnée par m^e Denys Fau (12 juin). — Fol. 123. Démission donnée par Jean Jodymel de ses fonctions de receveur du grenier à sel de la cité : il est remplacé par Antoine Le Maire, marchand. — Nomination d'Antoine Etienne, docteur ès-droits, comme avocat fiscal, en remplacement de Denys Fau (15 juin). — Fol. 126. Arrivée du comte « d'Helfenstein », commissaire impérial (23 juin). — Fol. 126 v°. Lettres de l'Empereur Rodolphe, datées de Prague le 30 mai 1593, touchant les élections, présentées par le comte « d'Helfenstein », et Toussaint Lulier. — Fol. 127. Lettres du roi d'Espagne, datées de Madrid le 6 avril 1593, et du comte de Mansfeld, présentées par le juge de Marenches — Fol. 128 v°. Procuration générale des habitants. — Fol. 130. Election des vingt-huit : « **Saint-Quentin** : Pierre Orchamps, m^e Claude Jaquot, Francoys de la Tour, Jaques Fluchard. — **Saint-Pierre** : Estienne Grillet, Symon Marquis, Anthoine Mareschal, François Saulget. — **Champmars** : M^e Ayme Morel, Jehan Clerc, dit Daniel, Jehan d'Anvers, s^f de Vellemoz, Estienne Macheperin. — **Le Bourg** : Jehan Yteret, Loys Gonnoz, Thiebault Clerc, Regnaud Poyre. — **Battan** : M^e Remy Habitey, Guillaume Roillot, M^e Claude Philippe, Estienne Varin. — **Charmon** : Jehan Maublan, Pierre Tornier, M^{re} Jehan Cabet, Jehan Thiebault. — **Arenne** : Regnaud Huchier, Estienne Paris, Pierre Vuillard, Nicolas Belin. » (24 juin). — Fol. 130 v°. Election de Remy Habitey, comme président des vingt-huit. — Requête du comte « d'Helfenstein » demandant l'exclusion de Jacques Fluchard, du nombre des vingt-huit, celui-ci ayant été accusé de brigues (25 juin). — Fol. 131 v°. Informations au sujet des faits de brigues reprochés à Jacques Fluchard : on ne relève rien contre lui (27 juin). — Fol. 132. Nouvel article ajouté à ceux de la Saint-Jean, d'après lequel les « hostelliers, taverniers, amodiateurs des signets » ne pourront plus être reçus parmi les vingt-huit. — Fol. 132 v°. Election des gouverneurs : « **Saint-Quentin** : Dom François Perrenot, comte de Cantecroy, M^e Claude Jaquot, docteur ès droitz. — **Saint-Pierre** : M^e Pierre Bichet, docteur ès droitz, Jehan Malarmey, escuyer, s^f de Loray. — **Champmars** : M^e Anthoine Mareschal, M^e Anthoine Dorival, docteurs ès droitz. — **Le Bourg** : M^e Thomas Pétremand, docteur ès droitz, Luc de Valimbert. — **Battan** : Humbert Lulier, s^f de Preigney, M^e Jehan Montrivel, docteur ès droitz. — **Charmon** : M^{re} Jaques Jaquelin, M^{re} Jehan Cabet. — **Arenne** : Pierre Millottet, M^{re} Desirey Guybourg. » — Fol. 134. Requête présentée par le comte « d'Helfenstein » priant la cité, au nom de l'Empereur, d'assister celui-ci d'un don gratuit de 2.000 écus, afin de l'aider à refouler les Turcs. Excuses présentées par la cité (30 juin). — Fol. 135. Recettes de 300 francs fournie par la gabelle des marchandises pour un quart d'an. — Protostation des gouverneurs contre les grâces, rémissions et aumônes accordées par les vingt-huit avant l'élection des gouverneurs, au préjudice des caisses de la cité. Ils n'avaient pas le droit de le faire : aussi, si on ne réclame pas les aumônes qu'ils ont distribuées, du moins les grâces et les rémissions accordées par eux sont annulées (1^{er} juillet). — Fol. 136 v°. Condamnation de Jacques Rousselot, vigneron, convaincu de brigues, à être conduit par les rues de Besançon jusqu'à son logis avec, autour de la tête, un écriteau portant le mot « brigueur ». Il sera privé à perpétuité du droit de vote et devra rester enfermé chez lui les veille et lendemain de l'élection. — Un autre vigneron, également convaincu de brigues, est privé de ses droits électoraux pour dix ans. — Fol. 137. Refus d'admettre Jean Cabet, parmi les gouverneurs, « pour bonnes considérations » (2 juillet). — Fol. 138. Fixation du prix du blé des greniers de la cité à 20 gros l'émine (6 juillet). — Fol. 141. Envoi du docteur Pétremand à Dole pour féliciter M. de Broissia, revenu des Pays-Bas avec la charge de président à la Cour de Dole (20 juillet). — Fol. 143. « Discours ou verbal sur le recès heu à la dernière S. Jehan par Messieurs et leurs commis, avec monseigneur le comte d'Elfenstein, ambassadeur impérial, dressé par les sieurs Pétremand et Dorival, ayans de ce charge. » (Entretien concernant les abbayes Saint-Vincent et Saint-Paul, la juridiction ecclésiastique, la garnison, les subsides imposés aux gentilshommes, le don gratuit contre les Turcs.) (28 juillet). — Fol. 145 v°. Admission de Guillemette Juliain, comme matrone pour les accouchées (31 juillet). — Fol. 147. Ordre de vendre trois « meix » appartenant à la cité, situés devant le couvent des Cordeliers, communément appelés la Tête Noire. — Ordre d'envoyer à Dole Gérard Ryottet, inculpé de faux monnayage, pour le confronter avec Thomas Nardin, détenu dans cette ville (6 août). — Fol. 148. Décès d'une femme dans la rue Poitune, qui a eu un charbon au visage et une tumeur près d'une oreille. On craint que ce ne soit un cas de peste ; ordre de l'enterrer diligemment et secrètement à Chamars, du côté des Cordeliers (8 août). — Fol. 149. Invitation à souper adressée aux gouverneurs par Jean Bugnot, boucher, qui a abattu la veille le papegay des arbalétriers.

Comme il l'avait abattu également les deux années précédentes, on lui donnera, outre les dix francs accoutumés, 20 autres francs pour diminuer ses frais. — Fixation du prix du blé des greniers de la cité à 16 gros l'émine (9 août). — Fol. 149 v°. Diminution du prix des missels, tous les curés du diocèse étant pourvus ; les simples prêtres tardent à les acheter à cause de leur haut prix. Ils seront désormais vendus 4 francs 1/2 en blanc ; il y aura 15 sous en plus pour la reliure et 3 sous « pour la correction », soit au total 6 francs par missel relié. Cette diminution de prix sera notifiée dans le diocèse et au prochain synode (11 août). — Fol. 152. Institution de Jean Malarmey, s^f de Loray, comme capitaine des arquebusiers. — Fol. 152 v°. Exemption à vie des subsides ordinaires de la cité accordée à Jean Bugnot, boucher, pour avoir abattu les trois papegays des arquebusiers, des arbalétriers et des archers (20 août). — Fol. 153 v°. Propositions faites par un maître horloger, venu de Strasbourg, pour l'achat de deux horloges, l'une pour l'église Saint-Pierre, l'autre pour la Madeleine (25 août). — Fol. 154. Vente au prix de 1250 francs des maisons de la Tête Noire appartenant à la cité. — Marché conclu avec l'horloger de Strasbourg, pour l'achat de deux horloges au prix de 260 écus : les horloges devront être posées en février prochain (26 août). — Fol. 167 v°. Processions générales ordonnées dans la cité pour remercier Dieu de la fertilité de cette année. — Fixation du prix du blé des greniers à 14 gros l'émine (9 septembre). — Fol. 158. Lettre du Parlement de Dole s'étonnant des plaintes que la cité a adressées à l'Empereur de ce qu'il mettait obstacle à la prise de possession par le cardinal Madruce, comme abbé de Saint-Vincent, du temporel de cette abbaye dans la province. La seule cause de son opposition est que la nomination du cardinal ne procède pas, comme elle aurait dû le faire, de Sa Majesté Catholique, les comtes de Bourgogne ayant toujours nommé audit bénéfice. — Fol. 158 v°. Réponse des gouverneurs au Parlement : la provision de cette abbaye, (les provisions ordinaires et du St-Siège cessant,) appartient par droit, lit primariæ preces, à l'Empereur (10 septembre). — Fol. 162. Départ pour l'Italie de Jean Belin, commandeur de l'hôpital Saint-Antoine, sans avoir prévenu les gouverneurs. Ceux-ci commettent Antoine Maréchal, docteur ès-droits, pour dresser, avec le secrétaire, un inventaire des sanctuaires et meubles de l'hôpital (23 septembre). — Fol. 165 v°. Fixation du ban des vendanges aux 11 octobre et jours suivants (1^{er} octobre). — Fol. 166. Achat d'une portion de maison pour l'agrandissement de la place publique du rondel Saint-Quentin (2 octobre). — Renouvellement de l'édit des « gaulmez, melons, foiraux et semblables » (4 octobre). — Fol. 168 v°. Réclamations du chapitre au sujet de renouvellement de l'édit précédent : en vertu du traité de Rouen, leurs vendanges doivent être exemptes de toute visite, même celles de Pouilley, Vorges et Miserey, qui contiennent quelques espèces de raisins prohibées (19 octobre). — Fol. 173 v°. Taxe des vins, les hauts coteaux à 22 florins, les moyens à 21 florins, les bas et les clos à 20 florins le muid (11 novembre). — Fol. 174. Lettres de l'Empereur Rodolphe à la cité, datées de Prague le 26 septembre 1593, transmises par le comte « d'Elfenstain », félicitant la cité de sa fidélité et de son attachement à la foi catholique (14 novembre). — Fol. 175. Réponse des gouverneurs aux lettres du comte « d'Elfenstain ». La cité est tranquille et unie, mais il est visible par les lettres du Roi Catholique et du gouvernement de Flandre, que ceux-ci « sont sinistrement informés de nous », étant persuadés qu'il y a dans la cité des gens mal intentionnés. Les gouverneurs ont confiance que le comte fera connaître la vérité à l'Empereur (15 novembre). — Fol. 177. Avis communiqué par M. de Belvoir, de la part du comte de Champlitte, d'après lequel « l'amiral de Biron avec grandes troupes rôdent le pays ». Le comte se préoccupe de renforcer la garde ; les gouverneurs décident également de l'augmenter « de quelque peu » (20 novembre). — Fol. 177 v°. Réception d'Antoine Proudhon, de Salins, chaudronnier, comme citoyen (22 novembre). — Réception de Jean Griffon, de Florence, docteur en chirurgie, comme citoyen, sous condition de traiter sans gages ni salaires les pauvres de l'hôpital (23 novembre). — Fol. 178 v°. Refus du comte de Champlitte d'autoriser les gentilshommes et nobles de la cité à ne pas répondre à la convocation du ban et de l'arrière ban : seuls les nobles faisant partie du gouvernement pourront se dispenser de comparaître (27 novembre). — Fol. 179. Cas de peste signalés dans une maison de Battant et dans une autre de la rue Saint-Vincent. L'édit de la police de peste sera publié et on avisera les villes voisines (29 novembre). — Fol. 180. Vol commis par un jeune enfant qui a été dénoncé par son père. En raison de son jeune âge et en égard à l'honorabilité de sa famille, il ne sera pas poursuivi, mais son père devra le frapper de verges en la Conciergerie jusqu'à effusion de sang, et il ne pourra pas rentrer dans la cité sans la permission des gouverneurs : il devra en outre verser une somme de 10 livres pour les pauvres de l'hôpital Saint-Jacques (1^{er} décembre). — Fol. 180 v°. Réunion des gouverneurs et des notables : l'édit de peste sera observé mais non publié, afin de ne pas effrayer les citoyens, le danger de peste n'étant pas si grand qu'on l'avait cru. Si le danger s'aggravait, Estienne Paris prendrait la charge de superintendant de la police de santé (2 décembre). — Fol. 182 v°. Arrivée dans la cité de Madame la comtesse de Sales, mère de la comtesse de Cantecroix : on lui fait présent de dragées, de confitures et d'hypocras (4 décembre). — Fol. 183. Plaintes de trois membres du chapitre, au nom du chapitre, contre Pierre Jacquot, docteur ès droits, qui prétend avoir obtenu en Cour de

Rome, « par dévolut », une prébende. Les gouverneurs lui ayant refusé la « garde possessorie » de sa prébende, il s'est adressé à la Cour de Dole, « attemtant par ce moyen aux auctoritéz impériale et de ceste cité » d'autant que les prébendes du chapitre ont été fondées par les empereurs. — Assignation de Pierre Jacquot par devant les gouverneurs (10 décembre). Fol. 184 v°. Admission de Jean Cabet parmi les gouverneurs (14 décembre). — Fol. 188 v°. Amodiations de la cité (1^{er} janvier 1594). Fol. 191. Requête de Nicolas Demongesse, libraire, demandant qu'en considération de l'imprimerie qu'il a établie dans la cité, il lui soit accordé 30 francs, pour la location de sa maison, par an. — On lui accorde 15 francs pour une demi-année. — Fol. 191 v°. Banvin de l'archevêque : il n'use pas de son droit (5 janvier). — Fol. 192. Désaveu par le chapitre de la démarche faite le 10 décembre par trois d'entre eux contre Pierre Jacquot (7 janvier). — Fol. 193 v°. Excuses présentées par Pierre Jacquot qui renonce à toute instance en Cour de Dole au sujet de la garde de sa prébende (11 janvier). — Fol. 194. Audience accordée à des députés du chapitre : ils se félicitent de l'apaisement du différend provoqué par Pierre Jacquot, mais se plaignent d'insultes adressées par les soldats du guet à des serviteurs et domestiques de chanoines. — Réponse des gouverneurs : ils sont heureux de l'apaisement du différend, mais s'étonnent du désaveu infligé par le chapitre à trois de ses membres, venus pour protester contre un attentat aux droits de l'Empereur et de la cité. Une enquête sera ouverte au sujet des insultes, et les coupables seront punis (13 janvier). — Fol. 196. Processions ordonnées pour remercier Dieu de trois victoires remportées sur les Turcs (19 janvier). — Fol. 197. Arrivée dans la cité de Madame la comtesse de Champlitte avec le comte : on lui fait présent de 2 boîtes de dragées, 2 boîtes de confitures sèches et 4 pots d'hypocras (22 janvier). — Fol. 198 v°. Nouveau refus des gentilshommes de contribuer aux subsides et contributions pour la garde de la cité. Ils offrent seulement de donner chacun, par an, 3 fr. par maison, et ne veulent être commandés pour la garde qu'en cas d'investissement de la ville. — Décision des gouverneurs : les gentilshommes, conformément aux résolutions précédemment prises, seront obligés de fournir un remplaçant pour la garde. Si on les convoque en cas d'éminent péril, on aura égard à leurs qualités (28 janvier). — Fol. 200. Fixation du prix du blé des greniers à 13 gros l'émine (4 février). — Fol. 202. Lettres à l'Empereur et au comte « d'Elfenstain » au sujet des subsides refusés par les gentilshommes (9 février). — Fol. 204 v°. Achat d'une chènevière pour l'élargissement du chemin public de Canot (19 février). — Fol. 205 v°. Avis donné par le comte de Champlitte, avant son départ de la ville, du rassemblement de gens de guerre étrangers, près des frontières, du côté du duché de Bourgogne. Il recommande à la cité de se tenir sur ses gardes (28 février). — Fol. 207. Décès de Jean Cabet, co-gouverneur (5 mars). — Fol. 207 v°. Désignation des personnes exemptes de la « gabelle des signets » ; ce sont les gouverneurs et officiers de la cité, le maître des monnaies, les couvents de mendiants, et tous les gens d'église résidant en leurs maisons dépendant de leurs bénéfices en la cité (9 mars). — Fol. 211. Mandement impérial convoquant la cité à la prochaine diète de Ratisbonne : il s'agit principalement d'aviser aux moyens de défendre la chrétienté contre les Turcs. La cité enverra un député qui aura pour instructions de faire reconnaître l'exemption de contribution attribuée à la cité par les empereurs Frédéric et Charles Quint. — Plaintes publiques au sujet du petit nombre d'écoliers fréquentant le collège par suite du défaut de régents et de « personnaiges propres à la direction et à l'entretienement de l'ordre y convenable ». Commis désignés pour aviser aux moyens de rendre au collège son ancienne splendeur. — Désignation de Thomas Nardin le jeune, docteur ès droits, comme député à la diète de Ratisbonne (23 mars). — Fol. 213. Remise des instructions de la cité à Thomas Nardin : on lui donne 600 francs pour fournir à ses dépens et 45 francs pour l'aider à payer le cheval qu'il a acheté (28 mars). — Fol. 215. Paiement des deux horloges de Saint-Pierre et de Sainte-Madeleine (9 avril). — Fol. 217 v°. Fixation du prix du blé des greniers à 11 gros l'émine (27 avril). — Fol. 222. Le prix en est abaissé à 11 gros (14 mai). — Fol. 222 v°. Montre du Saint-Suaire ordonnée pour le dimanche 22 mai. — Fol. 223. Diminution du prix des missels ; ce prix est fixé à 5 francs les volumes reliés, 3 francs 1/2 ceux « en blanc » (20 mai). — Fol. 223 v°. Fixation du prix du blé des greniers à 11 gros l'émine. — Vente de deux vignes appartenant à l'hôpital des pestiférés, sises l'une à Bay, l'autre à Montagney, contre deux rentes de 4 francs, 9 gros (24 mai). — Fol. 224 v°. Requête d'Ayme Morel, secrétaire des causes fiscales de l'archevêché, demandant aux gouverneurs, en vertu du mandement de « capiatur » du vicaire général, l'autorisation d'aller saisir, au couvent des Carmes, frère Guillaume Barret, coupable de crime grave. — L'autorisation lui en est donnée (26 mai). — Fol. 228. Renouvellement de l'édit sur les taxes des vins, les vendeurs se permettant des prix arbitraires depuis la gelée survenue le 22 mai. — Lettres du docteur Nardin, envoyé à la diète de Ratisbonne (8 juin). — Fol. 229. Réglementation de la gabelle des vins achetés hors du territoire. En sont exempts l'archevêque, le chapitre, le comte de Champlitte, M. de Belvoir et les citoyens faisant venir le vin qui provient de leur crû (13 juin). — Fol. 229 v°. Ordre de poursuivre les usuriers et de les châtier selon l'exigence du cas (14 juin). — Fol. 230. Remise par Antoine Prost, orfèvre, de 200 francs pour les pauvres, à raison de la « blanque... tirée environ Caresme entrant dernier » (18 juin). — Fol. 330 v°. Fixation du prix du blé des greniers à 12 gros l'émine (20 juin). — Fol. 231 v°. Décision par laquelle tous les gens nés mainmortables, fussent-ils affranchis et reçus citoyens, ne pourront être élus au nombre des vingt-huit (22 juin). — Fol. 232. Lettres de l'Empereur Rodolphe II, datées de Ratisbonne le 10 juin 1594, au sujet des élections, présentées par les commissaires impériaux « Théodoric a Horben in Ringenberg et Toussain Lulier, docteur ès-droitiz ». — Fol. 233. Lettres de Philippe II, roi d'Espagne, datées de Madrid le 23 mars 1594, et de l'archiduc Ernest, gouverneur et capitaine général des Pays-Ras, datées de

Bruxelles le 16 mai 1594, sur ce même sujet, transmises par le juge François de Marenches, de la part du comte de Champlitte. — Fol. 233 v°. Procuration générale des citoyens. — Fol. 235 v°. Election des vingt-huit : « Saint-Quentin : François de la Tour, Pierre Orchamps, Jaques Fluchard, Jehan Jodymey. — Saint-Pierre : Estienne Grillet, Symon Marquis, François Saulget, Anthoine Mareschal. — Champmars : Claude Despoutot, M^{re} Ayme Morel, Jehan d'Anvers, Estienne Macheperin. — Le Bourg : Loys Gonnoz, Jehan Yteret, Thiebault Clerc, Pierre Varin. — Battan : M^{re} Remy Habitey, M^{re} Claude Philippe, François Prinel, Jehan Baptiste Recy. — Charmon : Jehan Maublan, Pierre Tornier, Loys Coulon, Laurent Tissot. — Arenne : Nicolas Belin, M^{re} Claude Anthoine Buson, Philippe Noizot, Pierre Desprez » (24 juin). — Fol. 236. Election de Remy Habitey, comme président des vingt-huit. — Fol. 236 v°. Décision des anciens gouverneurs excluant du nombre des vingt-huit Claude Despoutot, jadis poursuivi pour homicide ; Jean Clerc, qui a eu le plus de voix, après lui, dans la bannière de Chamars est reçu parmi les notables (25 juin). — Fol. 237. Recommandations des commissaires impériaux en faveur des nobles, qui ne sont pas appelés à faire partie du gouvernement aussi souvent que par le passé (27 juin). — Fol. 237 v°. Election des gouverneurs : « Saint-Quentin : M^{re} Jehan Montrivel, M^e Claude Jaquot, docteurs ès droits.— Saint-Pierre: M^{re} Pierre Bichet, docteur ès droits, Jehan Malarmey, escuyer, s^r de Loray. — Champmars : m^{re} Anthoine Mareschal, M^{re} Anthoine d'Orival, docteurs ès droits. — Le Bourg : M^{re} Thomas Petremand, docteur ès droits, Luc de Valimbert. — Battan : Humbert Lulier, escuyer, s^r de Preigney, M^{re} Desirey Guybourg.— Charmon : M^{re} Jaques Jaquelin, M^{re} Anthoine Buzon, docteur ès droits. — Arenne : monseigneur le comte de Cantecroy, M^e Pierre Tornand, docteur ès droitz » (30 juin). — Fol. 238 v°. Nouvelles instances des commissaires impériaux, pour que la cité voulût contribuer, comme les autres cités impériales, à aider l'Empire contre le Turc, sous forme d'un don gratuit (1^{er} juillet). — Fol. 241. Présent fait au Père provincial des Jacobins, de passage dans la cité (5 juillet). — Fol. 242. Institution d'Antoine Mareschal, comme capitaine des archers (7 juillet). — Fol. 243. Lettres en latin de la cité à l'Empereur Rodolphe II, pour lui présenter requête au sujet de la juridiction ecclésiastique, de l'alternative des bénéfices, de l'abbaye Saint-Vincent, des anoblis et de la garnison espagnole (9 juillet). — Fol. 246 v°. Institution de Jean Malarmey comme capitaine des arquebusiers. — Commission de gouverneurs et de vingt-huit désignée pour aviser « à réformer et redresser » le collège de la cité (19 juillet). — Fol. 247. Fixation du prix du blé des greniers de la cité à 14 gros l'émine (26 juillet). — Fol. 248 v°. Réunion des gouverneurs, anciens gouverneurs et notables au sujet du collège. A la pluralité des voix, il a été résolu de faire appel aux Jésuites, « à raison du fréquent changement des principalz et régens estrangers receuz aud. collège ». Cette décision a été prise après audition de Pierre de Soye, chanoine de la Madeleine, ancien économe du collège des Jésuites à Dijon et à Dole, et de Jean Sarragoz, curé de Saint-Pierre, familier et ami du révérend Père Clerus, recteur de Dole (2 août). — Fol. 250 v°. Félicitations adressées par l'archevêque, pour la décision prise par les gouverneurs d'établir un collège de Jésuites. Envoi du curé de Saint-Pierre à Dole auprès du Père provincial des Jésuites pour traiter de cette affaire (9 août). - Fol. 251. Arrivée dans la cité du Père provincial et du Père Clerus : on désigne deux gouverneurs et le secrétaire pour les aller saluer (12 août). — Fol. 252. Félicitations adressées à la cité par le haut doyen du chapitre M. de la Baume : il emploiera de son côté « le verd et le sec par les moyens siens et de ses parens » pour que l'affaire réussisse (16 août). — Fol. 252 v°. Réunion des gouverneurs, anciens gouverneurs et notables sur le fait du collège. — Discours du suffragant de l'archevêque, exhortant la cité, au nom de celui-ci, à persévérer dans sa résolution qui lui procurera de grands avantages matériels et surtout spirituels. — Il est décidé d'accorder aux Pères l'église, le logis et les meubles pour une fois et un revenu annuel de 3.000 francs pour quatre classes d'humanité et une de logique. — Fol. 253. Venue au conseil du Père provincial des Jésuites de la province de Lyon et du Père Clerus. Ils acceptent les conditions de la cité, sauf à aménager plus tard un bâtiment plus important (17 août). — Fol. 254. Présent fait au Provincial des Carmes, de passage dans la cité (18 août). — Fol. 254 v°. Rapport fait par Thomas Nardin à son retour de la diète impériale de Ratisbonne (20 août). - Fol. 255 v°. Don de trente écus d'or fait par Jean Pétremand, prêtre, pour contribuer aux frais de l'établissement du collège des Jésuites (26 août). — Fol. 258. Amende honorable faite en présence des gouverneurs et notables par Gaspard Bardey, poursuivi pour des écrits injurieux contre le magistrat et les privilèges de la cité, adressés à l'Empereur; il est en outre banni de la cité jusqu'à nouvel ordre (6 septembre). — Fol. 261. Réception comme citoyen de Nicolas de Poinctes, s^r de Chaudenay : il est reçu gratis, ses aïeux maternels étant originaires de la cité et ayant appartenu à « de notables familles » (17 septembre). — Fol. 264. Fixation du ban des vendanges aux 10 octobre et jours suivants (5 octobre). - Fol. 265. Nomination par le comte de Champlitte de M. de Dissey, comme lieutenant du capitaine, en remplacement de M. de Belvoir, démissionnaire (10 octobre). - Fol. 265 v°. Serment prêté par Marc de Rye, seigneur de Dissey (11 octobre). — Fol. 269 v°. Consentement donné par le comte de Champlitte et M. de Dissey à ce que le sous-lieutenant de la garnison Pierre de Grachault, s^r de

Raucourt, prête serment à la cité (29 octobre). — Fol. 270 v°. Bruit d'après lequel M. du Maine serait entré avec ses troupes dans le pays, du côté de Gray et serait suivi de près par le duc de Bouillon et ses soldats. Mesures de garde ; avertissement envoyé à M. de Dissey (2 novembre). — Fol. 272 v°. Taxe des vins, les hauts, moyens et bas coteaux, à 48 florins le muid (11 novembre). — Fol. 273 v°. Audience de congé de M. de Belvoir ; il remercie les gouverneurs des faveurs et amitiés qu'il a reçues en la cité (16 novembre). — Fol. 274 v°. Condamnation de Claude Despoutot à 200 livres d'amende pour ses « rébellion et exécrales blasphèmes » à l'égard du contrôleur et du substitut du syndic de la cité, lors du passage de madame de Parme (18 novembre). — Fol. 278 v°. Lettres reçues du cardinal Aldobrandin et du général de l'Ordre des Jésuites. On décide d'écrire à l'archevêque pour lui demander la continuation de ses bons offices et à l'archiduc Ernest, afin qu'il obtienne du Roi « quelque bénéfice en Bourgoigne de sa nomination » pour hâter l'établissement du collège (13 décembre). — Fol. 280.—Avis transmis par le comte de Champlitte, d'après lequel les troupes béarnaises, après avoir feint de s'acheminer vers la Champagne, auraient rebroussé chemin avec 3.000 hommes, seraient déjà logées à Montreux sur Saône et Vougécourt et auraient dessein contre la cité. Renforcement de la garde (21 décembre). — Fol. 281. Billet transmis par le comte de Champlitte donnant avis « qu'il y a conspiration [contre la cité] et que le tier de la ville est à la dévotion de l'adversaire et l'exécution de l'entreprise pour soudain ». — Désir du comte « de dresser quatre compagnies que l'on mettrait en certaines places du comté pour, s'il plaisoit à Messieurs et la nécessité le requéroit, les getter incontinent en la cité pour la plus grande sheurté d'icelle ». Convocation des vingt-huit pour examiner cette proposition (31 décembre).